



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Wallis-et-Futuna

Question écrite n° 12916

## Texte de la question

Le territoire de Wallis-et-Futuna « produit » chaque année de nombreux athlètes de haut niveau dans des disciplines aussi diverses que le volley, le rugby, le football, l'haltérophilie, la force athlétique ou la chasse sous-marine. Les derniers jeux du Pacifique Sud l'ont prouvé avec brio puisque les sportifs du territoire ont remporté vingt médailles dont douze pour la seule haltérophilie ! Derrière ces belles performances se cache un cruel déficit d'investissements matériels et humains. Aussi, M. Victor Brial souhaiterait savoir si Mme le ministre de la jeunesse et des sports a l'intention de faire aboutir le projet de construction d'un complexe sportif omnisports d'un coût de 15 millions de francs (football athlétisme) à Mata'Utu, étant entendu que ce dernier ne pourra voir le jour sans l'aide financière et technique de l'Etat. Il insiste sur le fait que ces infrastructures sont la condition sine qua non pour que le territoire organise des compétitions sportives à l'échelle régionale et éventuellement à terme les jeux du Pacifique Sud. Il en va donc du renforcement de la coopération avec les pays voisins et de la pleine participation du territoire à la communauté du Pacifique. Plus généralement, il aimerait qu'elle puisse lui signifier si elle ambitionne de mener une politique sérieuse de promotion des activités sportives à Wallis-et-Futuna. Point n'est besoin de vanter les vertus du sport, facteur d'équilibre et d'émulation entre les individus : il permet de canaliser l'enthousiasme et l'ardeur d'une jeunesse nombreuse et souvent désœuvrée et se pose en rempart efficace contre le chômage, la délinquance et l'exclusion.

## Texte de la réponse

Redonner une signification au service public du sport constitue l'une des priorités de Mme la ministre de la jeunesse et des sports. Des consignes ont d'ailleurs été données dans ce sens aux chefs des services déconcentrés. Concernant la situation particulière du territoire des îles Wallis-et-Futuna, bien que le sport soit de la compétence exclusive du territoire (statut de 1961), l'Etat souhaite contribuer activement au développement des activités physiques et sportives. Cette priorité s'est traduite avec la nomination à Mata-Utu d'un inspecteur de la jeunesse, des sports et des loisirs. Pour ce qui est de la construction du complexe omnisport de Mata-Utu, celui-ci constitue un projet de grande envergure à Wallis-et-Futuna puisqu'il comprend un stade d'athlétisme, un stade de football et un stade de rugby, auxquels il convient d'ajouter une salle d'haltérophilie, une halle des sports, une conciergerie et une maison pour le sport et la jeunesse. Certains travaux sont terminés, d'autres en cours de réalisation ou en voie d'achèvement. En ce qui concerne plus particulièrement le stade, celui-ci fait actuellement l'objet d'études techniques et financières, les premiers travaux devant commencer courant décembre 1998, au terme de la procédure d'appel d'offres. Le ministère de la jeunesse et des sports est fortement impliqué dans cette réalisation puisqu'il cofinance avec le secrétariat d'Etat à l'outre-mer la convention de développement 1995-2000, qui porte sur 6 millions de francs. Il contribue à la réalisation d'une première tranche du stade de Kafika. Les sommes prévues ont été déléguées et l'ensemble de la convention de développement est d'ailleurs soldé. Le ministère de la jeunesse et des sports n'a pas été saisi de nouvelles demandes en matière d'équipements qui pourraient éventuellement constituer une deuxième tranche et s'inscrire dans le cadre d'une prochaine convention de développement ou d'un prochain contrat de Plan Etat-territoire.

## Données clés

**Auteur** : [M. Victor Brial](#)

**Circonscription** : Wallis-et-Futuna (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 12916

**Rubrique** : Outre-mer

**Ministère interrogé** : jeunesse et sports

**Ministère attributaire** : jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 avril 1998, page 2031

**Réponse publiée le** : 22 juin 1998, page 3478